

# [#] Partir en programme d'échanges

## A QUEL NIVEAU D'ÉTUDES EST-IL POSSIBLE DE PARTIR ?

Les mobilités à l'étranger sont généralement autorisées à partir de la deuxième année de licence. Néanmoins, la place du (des) semestre(s) envisageable(s) à l'étranger dans les cursus peut varier en fonction de votre composante d'inscription (UFR, école et instituts). Consulter les modalités particulières votre composante figurant [sur son site internet](#) [<http://www.univ-poitiers.fr/universite/organisation/facultes-instituts/liste-des-facultes-ecole-instituts-702891.kjsp?RH=1347292905027>] ou en prenant contact avec [son service des relations internationales](#) [<http://www.univ-poitiers.fr/international/contacts/facultes-et-instituts/correspondants-internationaux-dans-les-composantes-facultes--67>].

## OÙ PARTIR ?

L'Université de Poitiers a passé des conventions internationales avec des universités étrangères situées dans toutes les parties du monde. La liste des universités partenaires est consultable sur ce site pour connaître les destinations envisageables.  
[Consulter le catalogue des conventions...](#) [/moveon/moveonline/cooperations/search.php]

## QUAND DOIS-JE EFFECTUER LES DÉMARCHES ?

**Un séjour d'études à l'étranger se prépare un an à l'avance.** Il est nécessaire de s'informer sur les programmes d'échanges, les destinations envisageables, les financements possibles, les démarches administratives. Il est préférable de prendre contact avec le responsable du service des relations internationales de la composante dès la rentrée de l'année précédant l'année de départ.

## SÉLECTION DES ÉTUDIANTS

La sélection des étudiants se fait au niveau des composantes par les [coordonnateurs](#) [<http://www.univ-poitiers.fr/international/etudier-a-l-etranger/partir-en-programme-d-echanges-/programme-erasmus/coordonnateurs-er>] et les [correspondants relations internationales](#) [<http://www.univ-poitiers.fr/international/contacts/facultes-et-instituts/correspondants-internationaux-dans-les-composantes-facultes--67>] sur les critères suivants : motivation, projet personnel et professionnel, dossier universitaire, connaissance de la langue d'enseignement de l'université partenaire.

## LES PROGRAMMES D'ÉCHANGES

[Programme ERASMUS+ \(Europe\)](#) [<http://www.univ-poitiers.fr/international/etudier-a-l-etranger/partir-en-programme-d-echanges-/programme-erasmus/programme-de-mo>]  
[Programme ERASMUS+ Mobilité Internationale de Crédit](#) [/mic/](Serbie, Russie, Bosnie-Herzégovine)  
[Programme d'échanges d'étudiants CREPUQ \(Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec\)](#) [<http://www.univ-poitiers.fr/international/etudier-a-l-etranger/partir-en-programme-d-echanges-/programme-d-echanges-d-etudiants-crep>]  
[Le Centre Oregon à l'Université de Poitiers - USA](#) [<http://www.univ-poitiers.fr/international/etudier-a-l-etranger/partir-en-programme-d-echanges-/le-centre-oregon-usa-a-l-universite-de-pc>]  
[Middlebury College - USA](#) [<http://www.univ-poitiers.fr/international/etudier-a-l-etranger/partir-en-programme-d-echanges-/middlebury-college-usa--700341.kjsp?Rf>]  
Student Exchange Network (universités du Groupe de Coimbra)  
[Accords d'échanges avec des universités partenaires...](#) [/moveon/moveonline/cooperations/search.php]

## LA RECONNAISSANCE DES ÉTUDES

La période de mobilité à l'étranger compte pour l'obtention du diplôme. Pour être validée, le séjour fait l'objet d'un contrat d'études signé avant le départ, entre le coordonnateur de Poitiers, celui de l'université partenaire à l'étranger et l'étudiant.

Au retour, le relevé de notes obtenues dans l'université partenaire doit être présenté au bureau des relations internationales de la composante. Les notes obtenues dans l'université étrangère seront retranscrites en tenant compte des grades ECTS [ <http://www.agence-erasmus.fr/page/ects>] et de la grille de notes établie avec le partenaire.

Notes et crédits sont automatiquement inscrits dans votre diplôme et sont traduits dans le Supplément au Diplôme.

## NIVEAU DE LANGUE ET PRÉPARATION LINGUISTIQUE

Pour profiter pleinement du séjour à l'étranger, il est souhaitable de posséder un niveau de langue suffisant. Certaines composantes demandent aux étudiants de passer un contrôle de niveau de langue ou tiennent compte des résultats obtenus au cours du cursus universitaire.

Les universités partenaires – notamment anglophones – demandent un niveau de langue, attesté par une certification.

Le Test of English as a Foreign Language (TOEFL) ou l'IELTS sont souvent indispensables pour l'admission dans les universités anglophones d'Amérique du Nord ou d'Australie.

Ces tests donnent une évaluation chiffrée de la connaissance de la langue.

Consulter le site [www.toefl.org](http://www.toefl.org) [ <http://www.toefl.org>] ou celui de la commission franco-américaine [www.fulbright-france.org](http://www.fulbright-france.org) [ <http://www.fulbright-france.org> ]

Les épreuves de l'IELTS se déroulent à Poitiers, à la Maison des langues.

La Maison des Langues propose des formations tous niveaux en anglais, espagnol, néerlandais, italien, portugais, arabe, etc.

Elle organise une UE libre de préparation à la mobilité internationale et propose une UE libre d'échanges interculturels permettant de rencontrer des étudiants internationaux à Poitiers.

Consulter le site internet : <http://mdl.univ-poitiers.fr> [ <http://mdl.univ-poitiers.fr> ]

**Programme Erasmus +** : le dispositif OLS

I'OLS (On line Linguistic Support) [ [http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/online-linguistic-support\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/online-linguistic-support_fr.htm)] et tests de langues

Les étudiants sélectionnés pour participer au programme ERASMUS+ (études et/ou stages) doivent obligatoirement passer les tests de langue (anglais, allemand, espagnol, italien, néerlandais) avant leur départ dans l'université partenaire ou leur départ en stage.

A l'issue de ce test, et selon le niveau atteint (essentiellement les étudiants de niveau A2 à B2), les étudiants bénéficieront d'une licence de cours en ligne. Les cours pourront être suivis pendant la durée de la mobilité et à l'issue de cette période, un nouveau test devra être effectué, afin de mesurer la progression en langues.

Cette dépense est prise totalement en charge par l'Union Européenne. Pour une bonne utilisation de la subvention publique, les étudiants sont invités à effectuer les tests dans les délais et à suivre les cours régulièrement.

**Important: le solde de la bourse ERASMUS+ sera versé à l'étudiant après qu'il aura effectué le test linguistique de retour.**

Cette disposition est valable aussi bien pour les mobilités d'études que pour les mobilités de stage.

## COMMENT CANDIDATER ?

La demande est à déposer auprès du service des relations internationales de votre faculté/l'école/l'institut.

[ <http://www.univ-poitiers.fr/international/contacts/facultes-et-instituts/correspondants-internationaux-dans-les-composantes-facultes--67> ]

## FORMALITÉS À ACCOMPLIR AVANT VOTRE DÉPART

Les étudiants dont la candidature a été acceptée pour effectuer un programme d'échanges doivent s'assurer des formalités administratives à accomplir avant leur départ, **notamment en matière de visa et de conditions de sécurité.**

Ces informations sont disponibles

Sur le site de l'**université d'accueil**, souvent à la rubrique internationale

Auprès de l'ambassade et/ou du consulat en France du pays de l'université d'accueil

Suivre le lien <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> [<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>]

Des informations et des consignes de sécurité à respecter sont données sur le site du MAE

- Zone "rouge" : déplacement interdit
- Zone "orange" : déplacement déconseillé sauf raisons impératives

Dans tous les cas, il faut signaler sa présence avant son arrivée, auprès de l'ambassade de France du pays d'arrivée grâce à la

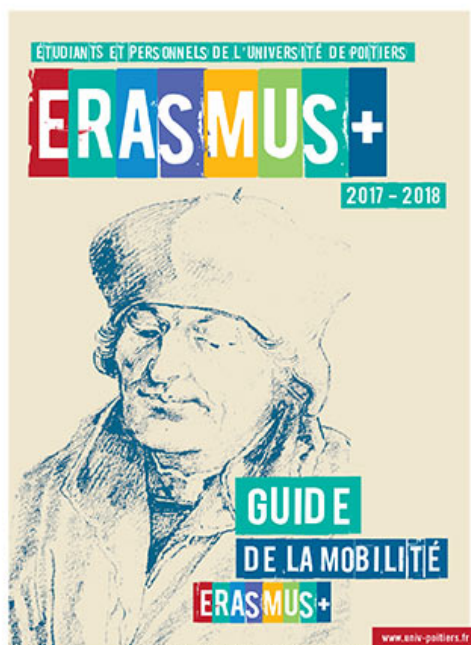
procédure ARIANE : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html> [

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>]

Auprès du bureau des relations internationales des composantes ou à la Direction des relations internationales de l'université.



## Guide Erasmus +



[com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID\\_FICHER=1326273342466&ID\\_FICHE=198491&INLINE=FALSE](http://www.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273342466&ID_FICHE=198491&INLINE=FALSE)]

Tout ce qu'il faut savoir sur le programme Erasmus [PDF - 4 Mo] [

[http://www.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID\\_FICHER=1326273342466&ID\\_FICHE=198491&INLI](http://www.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273342466&ID_FICHE=198491&INLI)

]

